UPJV

Candidater, s'inscrire à l'UPJV

Je candidate

Étape 1 : avant de vous inscrire, vous devez d'abord effectuer une candidature (demande d'admission).

Je m'inscris

Étape 2 : en cas d'avis favorable à votre candidature, vous pourrez vous inscrire administrativement à l'université.

Droits d'inscription

L'inscription administrative est soumise au paiement de droits d'inscription dépendants de votre situation et du niveau du diplôme visé.